



Envoyé en préfecture le 15/04/2021	
Reçu en préfecture le 15/04/2021	
Affiché le 15/04/2021	
ID : 030-213000037-20210330-DCM202125-DE	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2021-25/7.1/30-03

## SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 16-03-2021  
Notifiée aux élus le : 24-03-2021  
Date de l'affichage : 24-03-2021

### OBJET :

RAPPORT SUIVI D'UN DÉBAT  
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

L'an deux mille vingt et un,  
Le TRENTE MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Gilles TRAUULLET, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS :** Gilles TRAUULLET, Marielle NEPTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

### **Absents ayant donné procuration :**

Pierre MAUMEJEAN à Régis VIANET, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUULLET, Michel AUSSANAIRE à Gilles TRAUULLET, Maryline POUGENC à Cédric BONATO, Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE

**Absent non-représenté :** Néant

**Secrétaire de séance :** Christian GROUL

### Rapporteur : Régis VIANET

Selon les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT, dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Un premier rapport ayant été présenté et débattu le 26 janvier dernier, le vote du budget primitif aurait dû intervenir avant le 26 mars 2021.

Cela étant, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les bases sur lesquelles doivent être votés les taux d'imposition n'ont été communiquées que ce lundi 22 mars.

Sur recommandations de la Préfecture, il convenait de reporter le vote de ces taux et donc du budget.

Un nouveau Rapport d'Orientations Budgétaires actualisé et annexé à la présente délibération est ainsi présenté aux élus et soumis au débat, non suivi de vote, de l'assemblée afin de respecter les délais prévus par les textes.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé ;
- Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire qui vient d'avoir lieu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 15/04/2021

Pour le Maire empêché  
Le Président de séance,

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
**Christophe BARONI**

Gilles TRAUJLET  
Maire-Adjoint faisant fonction



**RÉSULTAT DU VOTE :**

Délibération 2021-25	RAPPORT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication